

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE.

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Perez Castellanos 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. JH. REYNAUD propriétaire gérant.

2 PATACONS par mois.

MONTEVIDEO.

6 OCTOBRE 1849.

DE LA

COLONISATION

DANS LA PROVINCE BRÉSILIENNE

de

RIO GRANDE DU SUD

« Dieu dit : Croissez, multipliez, rem-
plissez la terre, — c'est-à-dire,
cultivez-la bien ; car sans cela
comment peupler ? — Et la parta-
gez, — car sans cela comment cul-
tiver ?..... »

(PAUL-LOUIS COURRIER, Simple discours.)

(SUITE.)

Ces industries sont fort lucratives, lorsqu'elles sont exercées avec ordre, économie et intelligence par des personnes habituées aux travaux de la campagne. On peut juger des bénéfices que procure aux estancieros l'élevage, seule, des bœufs et des vaches, par le calcul suivant, qui a été fait, en 1835, par un estanciero de la Bande Orientale :

Un capital de 9,000 piastres courantes (40,000 francs) employé à l'achat de trois mille têtes de bétail, mises sur un établissement déjà monté, produit net au bout de six années, tous frais payés, la somme de 30,830 piastres, ou 137,193 francs (au change de 4 f. 45 c.). C'est-à-dire, que ce troupeau de 3 000 bestiaux s'accroît chaque année dans une progression constante de 31 à 32 pour cent; et que, en déduisant les animaux tués pour la nourriture des pions, ainsi que ceux qui ont été en état d'être vendus sur pied pour les abattoirs, l'estanciero se trouve avoir au bout des 6 années de travail et de soins, un troupeau de 10,414 têtes de bétail (1).

Il ne faut qu'un pion ou pâtre par mille têtes de bétail; et vu le manque de prairies artificielles, la nature du terrain et la qualité des pâtures, on compte généralement une lieue carrée pour deux mille bestiaux.

L'éducation des chevaux et des mulets exige plus de travail et plus de terrain.

Celle des moutons donne moins de mal que les autres et produit incontestablement beaucoup plus. Cette industrie rend près de trente capitaux pour un dans l'espace de dix années; surtout si l'on sait améliorer la qualité de la laine par le choix des pâturages et le croisement des races. On sait que les pâturages influent beaucoup sur la qualité de la viande et de la laine de ces animaux : ceux des coteaux très secs, dont l'herbe est fine, courte et mêlée de nombreuses plantes aromatiques; ceux qui sur le bord de la mer reçoivent des miasmes salins et portent le nom de *prés sales* donnent les viandes les plus succulentes et les meilleures laines. Il s'en suit que les districts de la province de Rio Grande les plus favorables au développement de cette industrie, sont ceux des Missions, d'Alegre, de São Gabriel, de Caçapava, de São José do Norte et de Rio Grande.

Le croisement des bœufs mérinos avec les brébis du pays produit une espèce *métis* dont la laine est fort belle et incomparablement plus fine et plus douce que la plus belle laine des moutons ordinaires. M. Bonpland possède à São Borja un troupeau de *métis*, et même des moutons mérinos, qui restent en plein air toute l'année et y prospèrent parfaitement.

Après ces industries agricoles, viennent les *charqueadas* et les *graisseries* : nous n'en connaissons pas le nombre, mais il y en a beaucoup, situées pour la plupart sur la rive droite du Jacuhy et sur les bords du rio São Gongalo; on en compte cinq aux environs de Porto Alegre. La majeure partie de ces établissements emploie exclusivement de bras esclaves. La valeur des viandes exportées n'est

(1) Ce calcul dont nous ne faisons que donner le résumé, a été fait par M. L. de Brayer, fils du lieutenant général de ce nom.

pas exactement connue; mais il est facile d'en apprécier l'importance par la somme des droits payés au trésor de la province. En 1847, ce droit, qui était de 5 pour cent a produit 204 contos de réis (102,000 patacons); ce qui suppose une valeur estimative de plus de deux millions de piastres fortes. Cette année ce droit a été réduit à 3 0/0 et le budget des recettes en estime le produit en 140 contos.

Les cuirs de bœuf et de vache étant grévés d'un droit de 80 réis par chaque peau exportée, et le produit total de cet impôt figurant au budget de cette année pour 80 contos, on voit que leur exportation sera au moins d'un million de peaux, malgré l'épidémie qui a frappé la race bovine dans cette province, il y a deux ans, malgré la prohibition qui existe depuis longtemps de passer du bétail de la Bande Orientale sur le territoire brésilien, et malgré les restrictions qui vont être apportées à l'industrie un peu désordonnée des estancias et des *charqueadas* (2).

L'industrie manufacturière tend au progrès dans toute la province, au Sud de la Serra Geral.

On compte une trentaine de tanneries et de mégisseries aux environs de São Leopoldo; dans lesquelles on prépare des maroquins, des moutons marroquinés et des veaux cirés.

Il n'y a pas moins de 300 métiers à tisser dans les cinq comarcas de la province; à l'aide desquels on fabrique des étoffes de coton et de laine; ces dernières sont les plus nombreuses, comme étant d'un usage presque indispensable pour les habitants de la campagne. Ce sont principalement des ponchos, des couvertures de lit, des ceintures, des couvertures de cheval (*zergas*) et autres tissus analogues.

Nous connaissons cinq distilleries d'eau de vie dans les environs de Triumpho et trente quatre dans la colonie de São Leopoldo; mais il y en a ailleurs dont nous ignorons le nombre.

La ville de Pelotas a une brasserie de bière sur une grande échelle.

La même ville a aussi quatre fabriques de chapeaux — quatre fabriques de savon et cinq de chandelles.

São Leopoldo a également une fabrique de chapeaux et deux fabriques de colle forte.

Rio Grande, trois fabriques de chapeaux, une de colle forte et trois de chandelles.

Enfin, il y a trente scieries de bois, principales, dont 12 sont situées dans la colonie de São Leopoldo, 17 dans l'arrondissement de Triumpho et une dans celui de Rio Pardo.

Le commerce maritime se fait directement avec les quatre villes de Rio Grande, de São José do Norte, de São Francisco de Paula (Pelotas) et de Porto Alegre. Cependant les navires dont le tirant d'eau excède celui de huit pieds ne peuvent que difficilement remonter la *Lagôa dos Patos*, et ils ne peuvent aller, en aucune manière, même au-dessous de ce tyran d'eau, à São Francisco de Paula, à cause d'un banc de sable qui obstrue en partie l'entrée du Rio São Gongalo, sur la rive gauche duquel cette ville est située. Mais les allèges de 60 à 80 tonneaux y vont facilement, et elles remontent aussi le Jacuhy jusqu'à la Cachoeira.

Le centre des grandes affaires est dans le port de Rio Grande, situé à trois lieues de l'embouchure du fleuve de ce nom et à soixante de Porto Alegre. Nous voyons, par un tableau statistique publié dans cette ville (Rio Grande) en 1843, que le nombre de batimens entrés, l'année précédente, venant de la mer, a été de 224, dont 179 sous pavillon brésilien et 54 sous divers pavillons étrangers. Il est sorti la même année 180 navires, dont 147 étaient nationaux et 42 étrangers. Les recettes de la douane du seul port de Rio Grande étaient évaluées, à la même époque, à 600 contos de réis.

(2) Cette exportation d'un million de cuirs par an, nous fait supposer qu'il n'y a pas moins de huit millions de têtes de bétail de la race bovine dans la province de Rio Grande; car on ne peut guère admettre que malgré le désordre dont se plaint le président, les estancieros fassent tuer plus d'un huitième des animaux qui composent leur troupeau.

Le recensement de la ville, fait avec beaucoup de soin, a donné alors un chiffre total de 6,638 habitans fixes; c'est à dire sans compter les nationaux et les étrangers voyageurs. On comprend dans ce chiffre 2,772 esclaves, composés de nègres africains de créoles et de mulâtres.

La situation de cette ville, comme de São José do Norte, qui est en face, sur la rive gauche du fleuve, est loin d'être agréable : il suffit de savoir que ces deux villes sont bâties au milieu des dunes de sable pour se faire une idée juste de leur tristesse. Cependant elles sont très commerçantes et bien bâties. Il y a des quais et des mûles dans les deux ports; au bord desquels les navires de 300 tonneaux peuvent accoster pour charger ou décharger leurs marchandises.

Des compagnies de bateaux à vapeur ont établi un service régulier entre Rio de Janeiro et Rio Grande—Et entre cette dernière ville et celles de Porto Alegre et Pelotas.

Un de ces vapeurs est spécialement destiné à remorquer les batimens de commerce qui entrent et sortent par la barre du Rio Grande.

Dans le but de faciliter et activer les communications avec l'Uruguay, le président Soares de Andrea propose à l'Assemblée Législative l'adoption du projet suivant, qui ne serait, toutefois, mis à exécution qu'autant que le canal de jonction entre le Vaccacahy et le Santa Maria ne pourrait être creusé d'ici à longtemps.

Ce nouveau projet consisterait à faire communiquer entre elles les deux grandes rivières du Jacuhy et de l'Ibiqui, au moyen d'une grande route, et d'un service régulier de transports par terre et par eau, organisé de la manière qui va être indiquée.

« A partir du pont du Jacuhy, dit le président, le chemin est praticable en tout temps, en suivant la ligne de « Santa Maria da Boca do Monte—de Porteirinhas—de « Machado—et de Pão Fincado.

« Une compagnie qui ferait, par le moyen de bateaux « à vapeur, la navigation de cette capitale (Porto Alegre) « jusqu'au pont du Jacuhy;—qui établirait dans le lieu le « plus convenable de la rive gauche de cette rivière une « maison de commerce, avec des magasins spacieux, des « agens habiles et expérimentés pour recevoir, envoyer « ou livrer ses marchandises, et celles des autres, aux « personnes auxquelles elles seraient destinées;—qui au- « rait de bons moyens de transport, et en nombre suffisant « pour voiturier le tout jusqu'au passo (passage) de São « Lucas, en ayant là d'autres magasins, une autre agence « et d'autres bateaux à vapeur sur l'Ibiqui, pour trans- « porter les marchandises à la Uruguayana, à Itaquy, à « São Borja, et enfin, sur toute la ligne de l'Uruguay, « comme sur les bords des rivières intermédiaires qui se- « raient navigables,—réaliserait, certainement, de gros « bénéfices.

« Un privilège exclusif pour huit ou dix années et une « subvention offerte aux entrepreneurs, pourrait détermi- « ner les capitalistes à entrer dans cette affaire, et cela se- « rait fort convenable.

« Je suis d'opinion, (continue le président) que le pri- « vilège ne devrait pas excéder le terme de dix années; « parce que je juge qu'il y aurait un si grand mouve- « ment commercial dans toute cette partie de la province « par les facilités de communication que procurerait cette « entreprise, que ce serait un joug insupportable de fai- « re durer plus longtemps le privilège; car s'il devenait « nécessaire ou convenable de le renouveler, ce serait « naturellement à d'autres conditions. A l'expiration du « privilège, tous les établissemens faits par la compagnie « deviendront la propriété du fisc provincial. »

La province de Rio Grande du Sud est gouvernée par un président nommé par l'Empereur; et par une Assemblée Législative composée de vingt huit membres, élus dans les municipios. La durée des sessions de cette Assemblée provinciale est de deux mois ou deux mois et demi. Chaque député reçoit, pendant ce temps, une indemnité de 6,000 réis (3 patacons) par jour et il est en outre alloué des frais de voyage à ceux qui sont dans le cas de l'exiger.

Il y a dans chaque municipio une *Camara Municipal* ou municipalité, qui s'occupe des intérêts de son arrondissement et propose au président de la province toutes les améliorations qui lui paraissent utiles.

L'administration judiciaire se compose, pour chacune des cinq comarcas ou départements, d'un Jury, qui connaît les affaires criminelles et correctionnelles, d'un juge de droit, qui connaît les affaires civiles et préside le Jury; d'un juge municipal et d'un juge de paix. Ce dernier s'étend à tous les municipios et *termos* ou justices de paix.

Le Jury se réunit une ou deux fois par an, selon le nombre et la gravité des délits, dans un des municipios de la comarca. En 1848 il s'est réuni deux fois à Porto Alegre, à Santo Antonio et à la Cachoeira—et une fois seulement à São Leopoldo, à Cagapava, à Rio Grande, à Pelotas, au Jaguarão, à la Cruz Alta et à Alegrete.

On appelle des décisions du Jury et du juge de droit, devant les cours souveraines de Rio Janeiro ou de Bahia, *nommées Relações*.

Sur 97 accusés renvoyés devant le Jury, l'année dernière, 76 ont été absous, 6 ont été condamnés à la peine de mort, 6 aux galères, 2 à la prison avec travail forcé, 4 à la prison simple, 4 au fouet et 1 à l'amende.

Il résulte des rapports des juges de paix et des commissaires de police des *termos*, qu'il y a eu en 1848—69 assassinats et 9 tentatives du même crime. On a trouvé en outre plusieurs cadavres dont l'état n'a pas permis de connaître la cause de leur mort. Le chef de police de Porto Alegre dit dans son rapport au président: « il faut noter qu'il y a eu beaucoup d'autres assassinats dont la police n'a pas eu connaissance; car il est hors de doute que dans quelques *termos* de cette province il n'y a pas eu dans les rapports la ponctualité prescrite par le règlement du 31 janvier 1842. »

Le président se plaint de l'excessive indulgence du Jury. Il dit que tant que la punition des crimes dépendra du jugement de MM. les jurés, la sûreté individuelle ne sera qu'une chimère, et il appelle fortement l'attention de l'Assemblée Législative sur ce point.

(Continuera.)

Les journaux français se montrent en général fort préoccupés d'un prétendu coup d'état qui est, dit-on, à la veille d'éclater et qui aurait pour résultat la proclamation de l'Empire. A ce sujet quelques organes de l'ancien régime battent des mains et leur satisfaction se traduit par des provocations de plus en plus impudentes. Les combinaisons les plus extravagantes font irruption en faisant éclater le cerveau des monarchiens. Comme par exemple, cette éditée par le *Jornal do Commercio* de Rio de Janeiro, qui l'autre jour, donnait le trône de France à Henri V, dont le successeur serait le comte de Paris, et pour compléter la grande fusion M. Louis Bonaparte épousait Madame la duchesse d'Orléans.

Henri V et les d'Orléans n'ont rien de mieux à faire qu'à rester où ils sont jusqu'au jour où la République Française pourra faire du chevaleresque sans craindre les conséquences; car si ces braves jeunes gens n'ont point commis de crime, ils n'en sont pas moins un danger, une menace permanente de guerre civile pour le pays. Et vouloir tenter de les réunir sur le sol qui les a vus naître, c'est vouloir selon nous, ouvrir l'autre des révolutions et disperser les cendres du trône, sur des mares de sang, sans espérance d'en faire sortir un Phénix impérial.

Nous ne croyons pas qu'il est aussi facile de proclamer l'Empire que d'acheter un cornet de pralines,—selon le propos attribué à M. Chagarnier. Parole de sabre et dès lors trop peu intelligente pour être redoutable.

Personne ne peut contester que le président de la République a dû son élévation au nom qu'il porte: mais ce n'est pas comme le successeur de l'Empereur qu'il est devenu l' élu de la nation. Ce nom a été accueilli pour le placer à la tête de la première présidence de la République, comme le symbole de la gloire nationale: mais jamais la France de 1848 n'a entendu restaurer une famille en empêchant la dynastie d'Orléans de prendre racine sur son sol.

Non, nous ne croyons à aucune restauration possible; et un coup d'Etat ne serait tout au plus, selon l'expression de M. E. Arago, qu'un coup de tête, dont la Constitution n'a rien à craindre.

Dans la séance du 20 décembre M. Louis Bonaparte a juré, à la tribune de l'Assemblée Nationale de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et comme s'il eût trouvé que ce n'était pas assez de ce serment, il a prononcé une allocution où se trouve le passage suivant:

« Nous avons citoyens représentans, une grande mission à remplir, c'est de fonder une république dans l'intérêt de tous, et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du progrès, sans être réactionnaire ou utopiste. »

Or, la république n'est plus une utopie en France, et le retour à la royauté, serait, on n'en saurait douter, une réaction bien déplorable qui en appellerait d'autres et nous ramènerait à travers les ruines et les larmes de la patrie, au temps exécrable des Fieschi et des Alibaud.

Non, nous ne croyons pas que Louis Bonaparte, soit un de ces hommes qui croient le pouvoir fait pour lui seul. Les leçons du malheur et de l'expérience ont dû modifier les idées Napoléoniennes; et le président élu par six millions de suffrages doit considérer cette élection comme un témoignage de confiance pour lequel il se montrera plein de reconnaissance. Non, la République Française ne périra pas, quoi qu'en disent et qu'en pensent les palinodistes. Nous lui devons notre délivrance, et pour cela toutes nos sympathies lui seront acquises. Comme nous maudissons la royauté, car chacun des malheurs que nous souffrons depuis sept ans, s'appelle Louis Philippe ou Guizot.

Le gouvernement de la République, nous en avons l'assurance, ne sanctionnera pas l'œuvre des serviteurs de la monarchie, et le président considérera, nous le croyons également, les fonctions présidentielles comme le comble de l'honneur pour lui, et non pas comme un échelon pour monter plus haut. N'imitant pas en cela, ceux qui pour une étoile de plus à leur épaulette, ou un nouveau titre à leur hiérarchie, ne reculent pas devant la continuation de ce système d'abaissement qui a perdu le gouvernement de leurs prédilections.

INVASION DU PARAGUAY

DANS LA PROVINCE DE CORRIENTES.

Une lettre de la *Uruguayana*, en date 9 août dernier, avec post-scriptum du 23 du même mois, et publiée dans le *Comercio del Plata* du 5 du courant, nous apprend que les troupes du Paraguay qui ont envahi la province de Corrientes, sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'avait supposé ici et à Buenos Ayres.

A en croire les détails que donne cette lettre, dont l'auteur est connu des rédacteurs du *Comercio* et paraît mériter toute créance, tant à cause de ses qualités personnelles que de sa proximité relative du théâtre des événements—outre la division qui, sous les ordres du colonel Velazco, prit d'abord position à la *Tranquera de Loreto*, sur la rive gauche du Parana,—le territoire des anciennes Missions de la rive droite de l'Uruguay a été occupé par un corps de trois mille hommes, composés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, sous le commandement en chef de M. Wisner de Morgheinsten (officier polonais); lequel corps aurait été, peu de jours après porté à six mille hommes, avec une réserve de trois mille autres, commandés par le colonel D. Federico Baez. Cette armée s'est étendue entre l'*Aguapey* et l'*Uruguay*: c'est à dire que le commandant en chef a établi provisoirement son quartier général à l'*Hormiguero*, presque en face de San Borja, et que le colonel Baez a campé ses troupes à trois lieues en arrière, dans un endroit connu sous le nom de l'*Ombu*. On dit que cette position est inattaquable par de la cavalerie, à cause de la profondeur du lit de l'*Aguapey* et de la facilité qu'il y a de défendre, avec de l'artillerie et de l'infanterie, le seul passage praticable qui existe entre les sources de cette rivière et les bords du Parana.

M. Wisner a détaché de son corps d'armée plusieurs guerrillas qui se sont avancées assez loin, dans la province de Corrientes, et qui ont eu pour premier résultat:—1° de dérouter complètement le peu de forces que le gouverneur Virasoro avait pu réunir,—2° de réveiller l'esprit d'indépendance qui domine dans cette province et qui n'a été qu'assoupi, ou plutôt comprimé sous le joug détesté de Rosas,—3° de donner lieu à d'importantes défections, et à des desertions nombreuses qui viennent chaque jour augmenter les forces, déjà si respectables par elles-mêmes, de la jeune et vigoureuse république du Paraguay.

Cette armée est en même temps le point de ralliement des émigrés argentins et orientaux qui, après la dissolution des forces du général Paz et du général Rivera, s'étaient réfugiés sur le territoire brésilien.

Le Paraguay a déjà réuni sous ses drapeaux des chefs fort influents dans leurs pays: les colonels Baez et Velazco sont de ce nombre; mais il y en a beaucoup d'autres, parmi lesquels nous citerons le général D. Domingo Avall, auquel M. Wisner de Morgheinsten a écrit une lettre très flatteuse que publie également le *Comercio del Plata*, le colonel Hornos (de l'Entre Rios), le colonel Lopez, ancien gouverneur de Santa Fé, les colonels Baltar et Juan Madariaga (ce dernier, frère de l'ex-gouverneur de Corrientes); les lieutenants colonels Antonio et Bernardino Lopez, Acuña, Valdes, etc.

La même lettre de la *Uruguayana*, dans laquelle nous puisons ces importants détails nous apprend encore que le

fil du président du Paraguay, D. Francisco Solano Lopez est arrivé au campement de l'*Hormiguero*, le 15 août dernier, avec un renfort de 700 hommes, et qu'il avait laissé sur la rive droite du Parana, c'est à dire sur le territoire du Paraguay, proprement dit, un corps d'armée de réserve qui ne compte pas moins de onze mille hommes.

Si ces renseignements sont exacts, comme on doit le croire, d'après l'opinion de notre très estimable confrère le *Comercio del Plata*, le Paraguay aurait sur pied une armée de plus de 22,000 hommes, auxquels se réuniront bientôt 4 à 5,000 patriotes argentins et orientaux, qui ne demandent que des armes et des munitions pour marcher contre l'ennemi commun,—contre l'ennemi du genre humain.

La FAMA est arrivée hier de Buenos Ayres, avec une centaine de passagers, rassasiés de marchandises anglaises, et qui n'avaient pas une grande confiance dans les bonnes dispositions de Rosas envers les étrangers.

On avait à Buenos Ayres des nouvelles d'Europe jusqu'au 14 août, par la voie de New York; tous les journaux nord américains faisaient mention d'une expédition pour le Rio de la Plata qui se préparait à Cherbourg et à Rochefort.

Nous avons reçu du gouvernement l'invitation de publier la pièce suivante, que nous donnons aujourd'hui en espagnol; la traduction en français nous ayant été remise trop tard,

AVISO OFICIAL.

DEL MINISTERIO DE HACIENDA.

Habiéndose publicado en el *Courrier de la Plata*, un extracto de los varios precios corrientes de cambios entre esta plaza y las de Francia que diferían de una manera notable del que el Gobierno ha abonado por la negociación de los 40,000\$ que recibe mensualmente del Consulado Frances; este Ministerio ha creído deber proceder a una indagación para establecer la verdad dirigiéndose como se ha dirigido a varias casas de Comercio, y de personas respetables que por la estension y naturaleza de sus operaciones comerciales, son las mas aptas para emitir en esta materia un juicio claro y concienzudo, y teniendo hoy el resultado de esas diligencias se hace saber:—Que no ha habido realmente precio corriente de Cambio para las letras particulares del Comercio, por la razon bien simple de que las transacciones sobre esta plaza han sido tan limitadas, que no ha habido por decirlo así, postores y aceptadores al efecto: que ninguna de esas transacciones se ha efectuado al precio corriente de 5 fr. 5 c. por patacon, como se pretende en dicho periodico, a no ser por 2 ó 3 letras de muy pequeño valor, y esto en casos especiales que no pueden constituir un precio señalado; que por lo que concierne a las letras llamadas del subsidio, cuyo precio se ha fijado contradictoriamente en 5 fr. 55 cs. el patacon, por peritos nombrados por el Gobierno Oriental y el Consulado General de Francia, y que se han dado a la órden de los proveedores del Ejército, a petición y en virtud de designación nominal hecha por este Ministerio al Consulado, ninguna ha sido negociada por dichos proveedores, como el Gobierno lo ha averiguado a menos de 5 fr. 50cs. y aun esto por solo la suma de 40,000 fr. (sobre la cantidad de 185,000 fr.) a plazos, y bajo ciertas condiciones gravosas; que todas las otras letras, ó han sido colocadas en Montevideo por aquellos señores al precio mismo de la emision, esto es, a 5 fr. 55cs. ó han sido enviadas a Inglaterra y a Rio Janeiro para ser negociadas, no habiendo podido serlo aqui: que por consiguiente cuando en el *Courrier de la Plata*, se fija su precio corriente sobre esta plaza en 5 fr. 40cs. y en 5 fr. 45cs. se sienta un hecho especialmente falso y gratuito.

OTRO.

Los tenedores de documentos denominados *Colas*, se servirán concurrir al Ministerio de Hacienda el lunes próximo 8 del corriente a la una del día.

Montevideo, Octubre 5 de 1849.

Europe

FRANCE.

PARIS, 2 AOUT.

Depuis quelque temps on fait au gouvernement une opposition bien étrange. Il ne tiendrait qu'à lui d'en être fier. Ce ne sont plus ses actes qu'on attaque; ce sont les desseins qu'on lui prête. On fait en un mot de l'opposition sur une hypothèse. Il serait fondé à dire à ses agres-

seurs d'un nouveau genre : Vous trouvez donc bien peu à dire sur ma conduite, que vous vous en prenez aux intentions que vous me supposez. En effet, on dirige toutes les batteries, non pas sur ce que le gouvernement fait, mais sur ce qu'on prétend qu'il médite. Et ce qu'il médite, c'est un coup d'Etat.

Mais quelle est l'origine d'un pareil bruit ? Quelle cause l'a produit ? Cette espèce d'opposition a sa raison d'être, non dans les actes du gouvernement qui la subit, mais dans les habitudes de ceux qui l'exploitent. Ces derniers ont des relations plus ou moins intimes, anciennes ou récentes, avec le parti qui n'a jamais compris que la conspiration et la révolte, et qui a toujours renversé les gouvernements par ces deux procédés. Ce parti, en permanente insurrection contre la loi, ne conçoit pas qu'on ne renverse pas des institutions. Comme il n'a jamais cherché à conquérir le pouvoir que par ces moyens violents, il se persuade que quand on le possède, on songe aux moyens violents pour l'augmenter. C'est en regardant dans leur âme, qu'ils croient deviner ce qui se passe dans l'âme de quiconque gouverne, et leurs continuelles soupçons contre les autres sont exclusivement fondés sur leurs propres sentimens.

Il faut bien que cela soit ainsi. Car enfin, quand et comment le pouvoir actuel a-t-il donné lieu à ces accusations dont on l'assiège ? Le pouvoir actuel, né de la Constitution, a constamment mis sa conduite en harmonie complète avec son origine. Elu au 10 décembre par une majorité si considérable que le pays n'en avait jamais donné une pareille, on a prétendu que l'élu de cette majorité allait abuser immédiatement de la force qu'elle lui donnait. En effet, s'il eût eu de mauvais desseins, c'était le moment de les accomplir. Il est resté ce que le suffrage universel l'avait fait, rien de plus, rien de moins.

Mais s'il respectait la Constitution, les ennemis de tout pouvoir ne la respectaient pas comme lui. Ils ont préparé une journée, le 29 janvier. L'appareil formidable de la force publique a fait rester sous terre le complot des conspirateurs. Un rêveur de coup d'état aurait pu profiter de l'évidente frayeur dont les factieux étaient saisis. Est-ce qu'on l'a fait ?

Enfin, le 13 juin, les habitués de l'insurrection ont été plus loin, ils ont appelé aux armes, ils se sont armés ; ils ont tenté d'écraser le pouvoir constitutionnel sous le pouvoir illégal d'une convention avortée. Si on avait eu de mauvais desseins, c'était l'occasion de répondre à un coup de main par un coup d'Etat. Est-ce qu'on l'a fait ? Et c'est le pouvoir qui a respecté la loi dans toutes ces circonstances, qui pouvaient aider à la violer, qu'on accuse de méditer cette violation de la loi sans y être même sollicité par les circonstances, et on fait reposer depuis quelque temps toute l'opposition sur la plus invraisemblable de toutes les hypothèses. Un homme politique s'empare de cette accusation puérile, tant elle dénuée de probabilité et il la traite comme une question sérieuse ; et en la traitant que prouve-t-il ? Qu'un coup d'Etat est inopportun, inutile, dangereux, qu'il est absurde ; puisqu'il est tout cela, la conclusion qu'il en fallait tirer, c'est que ce qui est absurde, ce n'est pas le coup d'Etat auquel personne ne songe, mais l'accusation sur laquelle l'opposition vit, apparemment faute de mieux.

(Le Constitutionnel)

Quand nous écrivions l'article qu'on vient de lire, nous ne connaissions pas encore le discours prononcé par le Président au banquet qui lui a été offert par la ville de Tours. Ce discours trouve ici tout naturellement sa place :

« Je dois remercier d'abord la ville de Tours de l'aimable accueil qu'elle m'a fait, mais je dois dire aussi que les acclamations dont je suis l'objet me touchent bien plus qu'elles ne m'enorgueillissent.

« J'ai trop bien connu le malheur pour ne pas être à l'abri des entraînemens de la prospérité. Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée, mais pour me montrer tel que je suis et non tel que la calomnie veut me faire.

« On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au dix-huit brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances ? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire ? La France est-elle déchirée par la guerre civile ? Y a-t-il 80,000 familles en émigrations ? Y a-t-il 300,000 familles mises hors la loi par la loi des suspects ? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force ? Non. Nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques emèses.

« A mes yeux, la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins bonne, mais enfin il a jeté l'ancre.

« Eh bien ! dans ce cas, il faut radoubler le navire, refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleine mer.

« Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses, mais elles sont susceptibles de perfectionnement.

« Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer aux coups d'Etat ni aux insurrections. Les coups d'Etat n'ont aucun prétexte, les insurrections n'ont aucune chance de succès ; à peine commencées, elles seraient immédiatement réprimées.

« Ayez confiance dans l'Assemblée nationale et dans vos premiers magistrats qui sont les élus de la nation, et surtout comptez sur la protection de l'Etre suprême, qui encore aujourd'hui protège la France.

« Je termine en portant un toast à la prospérité de la ville de Tours ! »

(Le Constitutionnel.)

HONGRIE.

Les nouvelles de Hongrie sont meilleures que jamais. D'immenses résultats ont été obtenus depuis cette bataille de Waitzen où les habiles manœuvres de Gorgey ont complètement déroute le vieux Paskewitch.

On s'en rendra compte lorsqu'on saura, ce qui est maintenant certain, que le 22, Gorgey arrivait à Kaschau après avoir battu le corps commandé par le général Sass près d'une petite ville appelée Jasso.

Kaschau, placée sur la route que suivent les réserves russes regorgeait de provisions, et on assure que les Magyars, entr'autres butin, y ont trouvé trente mille équipements militaires.

Paskewitch, qui se portait à marches forcées du côté de Meskolekz, a été reçu par Dembinski entre Gyongios et Eslau. On annonce qu'il a subi un échec des plus rudes à la suite duquel il a dû se replier sur Gyongios.

Par suite de ces événemens, Gorgey et Dembinski ont opéré leur jonction, et les Russes se trouvent coupés de leur base d'opérations.

Ajoutez à ceci que le choléra sévit d'une manière effroyable dans les rangs de l'armée russe et qu'à Miskolcs on compte par milliers les malades qu'il décime.

Ajoutez-y la prise de Temeswar qui est maintenant au pouvoir des Hongrois, et celles de Semlin qu'on assure avoir été emportées par eux : vous verrez que jamais cette noble et glorieuse cause de la Hongrie n'a été en meilleure voie de succès.

Ah ! si la France voulait !....

ITALIE.

La correspondance italienne du Times, rédigée par un homme dont les opinions conservatrices ont mérité les éloges de la Quarterly-Review elle-même, et où nos journaux blancs ont puisé la plupart des insinuations malveillantes qu'ils ont répandues avec tant de zèle contre les républicains de Rome, renferme aujourd'hui les nouvelles suivantes, en date du 21 juillet :

« Rome,

« J'ai reçu de Gaëte des nouvelles authentiques d'un caractère défavorable aux vrais intérêts du pape et au repos futur de ses états. Pio Nono est, en paroles, tout ce qu'on peut désirer ; mais il est entouré de gens qui ne comprennent pas les véritables difficultés de la situation, et qui n'ont d'autres remèdes à proposer que les remèdes d'autrefois, — le donjon et le bannissement.

« Il faudra que la France et l'Autriche, si elles veulent sincèrement restaurer un bon gouvernement dans les états du pape, parlent résolument au souverain-pontife ; car, autrement, il est certain qu'il n'y a pas d'espoir pour Rome. Je sais que les représentans diplomatiques et militaires de la France font de leur mieux pour représenter la véritable situation du pays aux yeux du pape, et que, sous ce rapport, ils remplissent dignement la haute mission dont ils sont chargés ; mais je sais, en même temps, qu'on ne tient aucun compte de ce qu'ils disent ; et, bien que de belles paroles soient toujours échangées, les promesses ne sont jamais tenues scrupuleusement ou complètement. Les agens français ont, je crois, instamment prié le pape de publier un manifeste ferme et tempéré, calculé tout à la fois pour rassurer les amis de l'ordre et pour convaincre le peuple qu'aucune réaction n'est méditée ; mais, au lieu d'une proclamation de ce genre, le pape a envoyé aujourd'hui une déclamation insipide. Je regarde la situa-

tion comme très grave, je vous l'assure, et, à moins qu'un bon gouvernement ne soit établi au centre de l'Italie sur des principes libéraux en apparence, la faction socialiste relèvera la tête, et la France sera exposée à une autre révolution. »

— o —

Antoine Boumaster comparait devant le tribunal correctionnel, comme prévenu de mendicité.

Quel est votre âge ? lui demanda M. le président.

Boumaster. — J'ai soixante dix neuf ans et demi, je croyais bien m'en aller au fort du choléra, mais je n'ai pas eu seulement une colique.

M. le président. — Avez vous un état ?

Boumaster. — J'en avais un et un bon : je vendais des chansons, mais tout le monde s'en est mêlé ; il n'y a plus de l'eau à boire, j'y renonce.

M. le président. — Convenez vous avoir mendié ?

Boumaster. — Oh ! mais pleinement ; puisque je l'ai fait exprès pour aller au dépôt.

M. le président. — Vous avez été condamné bien des fois pour le même fait.

Boumaster. — Six fois, mon président, pas de plus, juste autant que j'ai vu de révolutions ; aussi je n'en suis plus amateur.

M. le président. — Que voulez vous dire par là ?

Boumaster. — Quand une révolution se mitonne, ça va bien, on vend ses fonds de magasin, la Marseillaise, le Chant du Départ, la Carmagnole ; on fraternise avec les bourgeois, qui sont bien gentils et vous payent à boire et à manger ; une fois qu'elle est faite ; le nouveau gouvernement vous nourrit pendant un bout de temps ; mais quand le brouhaha est fini, qu'on a eu le temps de refaire la gendarmerie et la police, votre serviteur pour le commerce et la bonne chère, il n'y a plus qu'à tendre la main, et c'est ainsi que j'ai été condamné six fois.

Vérification faite des condamnations subies par le prévenu, on trouve les dates de 1789, 1793, 1814, 1815, 1830 et 1848.

Boumaster a été condamné à un mois de prison, et à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

(Gazette des Tribunaux.)

Teatro Nacional.

COMPANIA RAVEL.

DIRIJIDA POR CARLOS WINTHER.

HOY DOMINGO 7 DE OCTUBRE.

PRIMERA PARTE.

GRANDES DANZAS EN LA CUERDA.

Por el Sr. Carlos Winther (único en su género). Todo este admirable trabajo el Sr. Winther lo ejecutará sin balanza, que hasta ahora ninguno puede desempeñar como él, y tambien lo será por la jóven brasilera de 3 años — *Le Petit-Amour*.

SEGUNDA PARTE.

LOS LIMPIADORES DE CHIMENEAS.

Baile cómico ejecutado por cuatro niños.

Bertran, padre.....Pequeño Jerome.
Jules limpiador de Chimeneas.....Julio
Hesny idem idem.....Flora
Julia hija de Bertran.....Petit-Amour.
Moleiro.....Etienne.

TERCERA PARTE.

15 minutos de intermedio—

M. DECHALUMEAUX.

Pieza cómica en un acto en la cual el Sr. Carlos Winther ejecutará el papel de Roquenete—

M. Dechalumeaux.....Ferrin.
Roquenete, su criado.....Carlos Winther
M. Lorant, propietario.....Delauney.
Jules, estudiante.....Etienne.
Jean, su criado.....A. Lehmann.
Teresa hija de Lorant.....Mlle. C. Lohmanh
Jeannet, criada.....Mme. A. Winther.
Paisanos y paisanas.

En la peti-pieza el Sr. Carlos Winther y Mme. Winther bailarán un paso *Stirien comico*.

CUARTA PARTE.

UN BOLERO.

Paso en carácter, bailado por las señoritas Julia y Flora Lehmann.

QUINTA Y ULTIMA PARTE.

GRAN CUADRO,

LOS LADRONES.

Trabajo plástico y mímico, con una introduccion, ejecutado segun los cuadros del célebre pintor Ciceri, por el Señor Carlos Winther y su compañía.

NOTA—Los balcones y palcos se venden en la calle de Buenos-Ayres núm. 106. (A las 8.)

Dentiste.

M. Derozeaux chirurgien dentiste, membre titulaire de la Société Nationale d'Emutation du département de la Vienne, a l'honneur de prévenir le public, qu'il se charge de nettoyer et de toutes les opérations de la bouche, et cauterise les dents d'après le procédé nouveau de Desirabode.

Il se charge également de toutes les opérations d'histoire naturelle, mettre en peau, classer et empailler tous les objets qu'on voudra bien confier à ses soins.

S'adresser chez lui, rue de Buenos Ayres, n° 212, tous les jours de 8 heures du matin à 4 heures du soir. Il tient aussi de l'Elixir Odontalgique et le Baume de Comping, contre les hémorroïdes, crachement de sang, chlorose, les affections cancéreuses, crevasses au sein et fleurs blanches.

AVIS OFFICIEL.

D. Manuel G. Armesto, a été nommé courtier des passe-ports avec approbation du gouvernement Supérieur, après avoir donné caution, et rempli toutes les formalités voulues par le décret du 28 août dernier.

Ce qui fait se savoir à qui droit.

Montevideo 18 septembre 1849.

DEPARTEMENT DE POLICE.

L'autorité s'occupe actuellement à découvrir quels sont les auteurs de la fraude qui se fait de temps à autre, sur les monnaies d'argent à deux colonnes qui circulent de par la ville "limees ou rognees sur le cordon," de telle sorte, que sur celles de douze vintains, principalement, il manque un tiers ou un quart. En conséquence de quoi nous prevenons le public que de pareilles pièces ne peuvent circuler pour leur valeur "première intrinsèque," que même elles doivent être refusées; personne n'étant dans l'obligation de les recevoir pour leur ancienne valeur. Ce pourquoi celui qui persisterait à continuer une pareille fraude serait exposé aux poursuites voulues par la loi.

Montevideo, 15 septembre 1849.

SOLSONA.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Guillaume Sagrera a été nommé courtier des passe-ports avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution et rempli toutes les formalités voulues par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 17 septembre 1849.

AUTRE

Don Ignacio Benavides a été nommé courtier des passe-ports, avec approbation du gouvernement supérieur, après avoir donné caution, et rempli toutes les formalités requises par le décret du 28 août dernier.

Ce qui se fait savoir à qui de droit.

Montevideo, 24 septembre 1849.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Le Pouvoir Exécutif Supérieur de la République a expédié par devant moi, le titre d'agent comptable, de liquidateur et d'expert public à D. Juan Antonio Superi, ce dont nous avisons la population pour qu'elle n'en ignore.

17 septembre 1849.

Juan Jose F. Aguiar.

Ecrivain du gouvernement et des finances.

REFUTACION

A LAS

CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

" PRESSE " Y DU " COURRIER DU HAVRE "

Hechas á la benemérita poblacion francesa

EN EL PLATA

por

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4° de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en la Libreria Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232, al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear al impresion.

AVIS DIVERS.

A Vendre.

à très bon compte.

Les articles suivants, récemment arrivés de France.

Miel blanc de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iodure de Potassium, iode Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canules à injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoirs, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convencion, n°. 145 et 147, au détour de la pharmacie du Lion D'or.

Importante á todos.

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anís, ginebra, canela y clavel, tinta negra y azul muy fina, lacre punzo y negro de superior calidad, soda purgante y de refresco, esencia coronada y Gratia probatum, aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, líquidos eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabon vegetal para sacar manchas en paño cualquiera que sea, Elixir de Guillen, vino de zarza parilla del Dr. Ibert. Todos esos renglones se encontrarán y otros muchos de la misma clase en la Drogueria del Aguila Dorada, calle de los Sarandi n. 222.

Un jeune Français muni des meilleurs certificats et recommandable par sa moralité, a l'honneur de prévenir ses compatriotes; qu'il donnera, soit à domicile ou en particulier des leçons de français. Il s'offre en outre d'enseigner la lecture, l'écriture et les premiers éléments du calcul.

Montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met à neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure à simple et double détente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne



Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUUX, à adresser sans retard leurs demandes à l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

LA CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANCAISE,

Promulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Pérez Castellanos n. 162.

A vendre

Un billar á un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le défunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

Chambres Garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser á M. Auguste, ancien cuisinier de l'hôpital, rue de Buenos Ayres n. 215.

Il prévient aussi qu'il a un dépôt de meubles á vendre.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai. n. 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Les ouvrages suivantes reliés ou broché sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux,—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Pérez Castellanos n°. 162.